



Affaire suivie par :

Pierre MORIN

Adjoint au chef du service accompagnement territorial

Tél : 06 60 30 78 12

Mél : pierre.morin@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 22 juin 2022

**BILAN DE LA MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
PERMIS D'AMÉNAGER POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE
SUR LES COMMUNES D'ARÈS ET DE LÈGE CAP FERRET**

VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.121-24 et R.121-6,

VU la demande de permis d'aménager déposée le 27 janvier 2022 par le Conservatoire du Littoral pour les travaux de démolition et de reconstruction de la passerelle franchissant le canal des Étangs dans le périmètre de la réserve naturelle des Prés salés d'Arès et Lège Cap Ferret,

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 2022 prescrivant la mise à disposition du public d'un projet d'aménagement sur le territoire des communes d'Arès et de Lège Cap Ferret,

VU les registres tenus en mairie de Lège cap Ferret et d'Arès dans le cadre de cette mise à disposition,

VU le contenu de la boîte mail dédiée à cette mise à disposition sur le site de la préfecture de la Gironde,

Le présent document a pour objet de dresser le bilan de la mise à disposition du public avant que soit prise la décision.

1) Rappel du contexte

Ce projet concerne des aménagements légers pouvant être implantés dans les espaces et milieux remarquables préservés en application de l'article L 121-23 du Code de l'urbanisme ; il est soumis à permis d'aménager en application de l'article R 421-22 du même Code.

Ce permis d'aménager est soumis à une mise à disposition du public pour une durée minimale de quinze jours en application de l'article L.121-24.

Le responsable de ce projet est le Conservatoire du Littoral. Les informations relatives au projet pouvaient être demandées à Monsieur Benoît FRITSCH : tél. 07 85 95 15 64 - benoit.fritsch@rn-arpege.fr

2) Modalités de la mise à disposition

Il a été procédé à la mise à disposition du public du 23 mai au 7 juin 2022 inclus, du dossier de demande de permis d'aménager concernant les travaux de démolition et de reconstruction de la passerelle franchissant le canal des Étangs dans le périmètre de la réserve naturelle des Prés salés d'Arès et Lège Cap Ferret, conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé.

Cette mise à disposition a eu lieu en mairie de Lège cap Ferret et en mairie d'Arès, où les intéressés ont pu prendre connaissance du dossier aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et

consigner leurs observations par écrit sur un registre ouvert à cet effet. Il a également été mis à disposition du public par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture :

<http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales> rubrique « Enquêtes publiques, consultations du public... » et les intéressés ont pu faire part de leurs observations sur une adresse électronique de la DDTM ddtm-spe2@gironde.gouv.fr .

L'avis de mise à disposition a été affiché sur le terrain et en mairie entre le 14 mai et le 7 juin 2022 inclus, en application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral. L'avis a également été mis en ligne le 11 mai 2022 sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

3) Bilan de la mise à disposition

En mairie de Lège Cap Ferret, le registre mis à disposition du public est resté vierge de toute observation.

En mairie d'Arès, le registre mis à disposition du public est resté vierge de toute observation.

Sur l'adresse électronique de la DDTM, aucune contribution n'a été enregistrée.

En conclusion, le dossier de permis d'aménager relatif aux travaux de démolition et de reconstruction de la passerelle de la Réserve des Prés salés d'Arès et Lège Cap Ferret n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public dans le cadre de la mise à disposition effectuée en application de l'article L.121-24 du Code de l'urbanisme.

Le présent bilan de la mise à disposition sera consultable à la Mairie d'Arès et de Lège cap Ferret, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Service des Procédures Environnementales ainsi que sur le site internet de la Préfecture : <http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales>